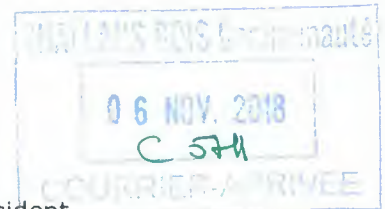




**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
VENDEE



Monsieur le Président  
Challans Gois Communauté  
1 Bd Lucien Dodin  
BP 337  
85303 Challans-cedex

La Roche/Yon, le 23 octobre 2018

**Dossier suivi par  
Natacha JEANNEAU**

Chargée de mission  
Aménagement - Urbanisme  
02 51 36 83 07  
06 79 34 99 63  
natacha.jeanneau@pl.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture  
de la Vendée**

21 boulevard Réaumur  
85013 La Roche-sur-Yon Cedex  
Tél : 02 51 36 84 44  
territoire@vendee.chambagri.fr

N/réf. : JL/NJ/  
Objet : Avis sur la modification N°1- Châteauneuf

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis, pour avis, **le dossier de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chateauneuf** conformément aux dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme.

Votre projet de modification concerne :

- le reclassement d'une zone 1 AUe en 1AU sur le secteur de Tartifume,
- une nouvelle Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP) sur le secteur de Tartifume sur 5.3 ha permettant d'accueillir 90 logements soit 17 logts/ha en densité brute y compris la zone humide,
- des ajustements du règlement graphique et du règlement écrit.

**Nous sommes favorables à votre projet de modification. Cependant, la densité brute doit être calculée en intégrant la zone humide (définition de la densité brute dans le cadre de la Charte pour une Gestion Economique de l'Espace). Cette densité serait donc de 17 logts/ha et non de 18 logts/ha. Ce point est donc à rectifier dans vos documents.**

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

**LE PRÉSIDENT,  
Joël LIMOUZIN.**